

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

(EXTRAIT)

n° 2024-13

De la commune de FERICY

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 077-217701796-20240329-D2024_13-DE



| <u>NOMBRES DE MEMBRES</u> | | |
|---------------------------|--------------|------------------------|
| Afférents | qui ont pris | |
| au Conseil Municipal | En exercice | part à la Délibération |
| 15 | 12 | 11 |

DATE DE LA CONVOCATION
22/03/2024

DATE D’AFFICHAGE
22/03/2024

Séance du Vendredi 29 Mars 2024, à la mairie de Féricy

L’an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mars à 20 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GERMAIN

Présents :

ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, FONTAINE Corentin, GARNOTEL Virginie, GERMAIN Jean-Luc, ROCHER Catherine.

Absents excusés :

CARPENTER James qui a donné pouvoir à GERMAIN Jean-Luc
FOURGOUX-LECLERC Catherine qui a donné pouvoir à DESPOTS Hervé
HAMEON Yoann qui a donné pouvoir à ALLEYRAT Paul

Absente :

MENET Sophie

DESPOTS Hervé est désigné secrétaire de séance

OBJET : Fonds d'Équipement Rural 2024

Le Département aide au travers du Fonds d'Équipement Rural, les communes de moins de 2 000 habitants pour tout projet en investissement lié notamment à l'aménagement et à la rénovation du patrimoine immobilier de la commune, à la création ou la pérennisation d'équipements et de services aux habitants et à la mise en valeur du cadre de vie communal, ainsi qu'à l'aménagement d'espaces publics et du domaine public routier.

Le taux de la subvention est de 50% maximum appliqué à un montant subventionnable plafonné à 100 000€ HT.

Nous avons eu confirmation que le projet de création d'une voirie pour la future résidence route de Barbeau était éligible au F.E.R. 2024. Le projet a été transmis aux services du Département afin d'obtenir un avis technique exhaustif qui sera joint à cette demande de subvention dont les principales dépenses encore à réaliser sont :

| | |
|--|---------------|
| - Création de la voirie primaire | 62 309.00€ HT |
| - Création du réseau BT | 3 894.67€ HT |
| - Création des branchements électrique | 7 689.69€ HT |
| - Création du réseau PTT | 6 075.00€ HT |
| - Création du réseau d'éclairage public | 26 938.00€ HT |
| - Estimation déplacement des poteaux supportant les réseaux sur voirie | 5 000.00€ HT |

TOTAL DU PROJET PRESENTE 111 906.36€ HT

Le financement serait donc le suivant :

| | |
|--|------------|
| Subvention Conseil Départemental FER espérée | 50 000.00€ |
| Subvention SDESM sur poste Eclairage public | 7 872.00€ |
| Part communale – Autofinancement | 54 034.36€ |
| TVA 20% à financer | 22 381.27€ |

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus d'autorisent M. le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département dans le cadre du FER 2024

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le 02 avril 2024

Publié le 02 avril 2024


Le secrétaire de séance
Hervé DESPOTS

Extrait certifié conforme
à Féricy, le 02 Avril 2024
Le Maire,
Jean-Luc GERMAIN



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 077-217701796-20240329-D2024_13-DE

